

REGLEMENT INTERIEUR Doha Accueil

I - Adhésion à Doha Accueil

- 1) Doha Accueil est ouvert à toute personne ayant au moins 18 ans.
 - 2) Toute personne souhaitant adhérer doit remplir, dater et signer le formulaire prévu à cet effet, la « fiche d'adhésion ».
 - 3) Pour devenir membre et recevoir la carte d'adhérent, une cotisation est demandée. Elle est valable jusqu'au 31 août de chaque année. Son montant est révisable au 1er septembre. Il est possible d'adhérer à tout moment de l'année. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé.
- La carte est délivrée au nom de la personne qui s'est inscrite. Elle est valable pour l'ensemble de la famille proche : l'adhérent(e), son conjoint, ses enfants.

Avantages de la carte d'adhérent de Doha Accueil :

- La carte Doha Accueil permet de bénéficier de réductions dans certains commerces, restaurants ou hôtels : elle doit être présentée lors du passage en caisse.
- Les remises consenties s'entendent hors période de promotions, soldes ou articles bénéficiant de réductions. En règle générale, cette remise n'est pas cumulable avec une autre offre.
- Dans le cas où le commerçant, le restaurant ou l'hôtel refuserait d'appliquer la remise dans les conditions énoncées ci-dessus, le Bureau de Doha Accueil doit en être avisé au plus vite.

II - Sorties et événements proposés par Doha Accueil

- 1) Les inscriptions ont lieu en ligne sur le site internet de Doha accueil et le paiement de la participation se fait lors des permanences du Bureau Doha Accueil, dans les délais impartis.
Aucune inscription ne peut être prise par téléphone.
Le montant de la participation à l'évènement, sortie ou manifestation, s'entend non-remboursable, sauf annulation en cas de force majeure (un justificatif pourra être demandé). Dans ce dernier cas, la décision revient aux membres du Bureau. La responsable de la sortie, évènement ou activité, pour Doha Accueil, doit être prévenue par téléphone ou par mail au plus tard 48H avant. Son nom et son numéro de téléphone figurent sur le site internet dans les détails de l'évènement. Il appartient également à l'adhérent de se désinscrire depuis le site internet afin de libérer sa place.
Les horaires fixés pour le déroulement de la sortie doivent être respectés. Les retardataires ne sont pas attendus.
- 2) Les personnes non-adhérentes à Doha Accueil peuvent s'inscrire à certains événements moyennant une participation majorée. En cas de dommage, Doha Accueil ne sera pas tenu responsable.
- 3) Doha Accueil se réserve le droit d'annuler une sortie. Dans ce cas, toute somme avancée par le participant est automatiquement remboursée. Celle-ci est tenue à disposition dans une enveloppe nominative aux permanences de Doha Accueil.

III - Ateliers Doha Accueil

Doha Accueil encourage les ateliers gratuits, mais ne peut les imposer.

Toute personne animant ou participant à un atelier Doha Accueil doit être en règle avec les lois du pays.

Doha Accueil propose :

- 1) Des ateliers pris en charge par des bénévoles Doha Accueil (activités manuelles, cercle de lectures...), gratuits pour les adhérents. Une participation pour les fournitures ou les locaux peut être demandée, à la discrétion de l'animateur/l'animatrice de l'activité ou du Bureau.
- 2) Des ateliers pris en charge par des partenaires de Doha Accueil (cours d'aquagym, de langues...), payants pour les adhérent(e)s Doha Accueil, qui bénéficient de tarifs préférentiels négociés par Doha Accueil.

IV - Les concours organisés par Doha Accueil

Tout concours mis en place par Doha Accueil est régi par un règlement disponible sur le site, dans les détails du concours visé. En fonction du thème ou de la nature du concours, le règlement peut être complété par des clauses spécifiques, voire un nouveau règlement peut être mis en place. Dans le cadre de certaines manifestations organisées par Doha Accueil, des lots peuvent être gagnés par les participants. Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables contre de l'argent. Si le gagnant est absent et non représenté lors de la remise du lot, il perd son gain.

V - Responsabilité de Doha Accueil

- 1) Toute inscription à Doha Accueil s'accompagne de la signature d'une décharge de responsabilité (mentionnée dans la fiche d'adhésion). Lors de tout événement intégrant les enfants, ceux-ci sont obligatoirement placés sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. En aucun cas, cette responsabilité ne peut être déléguée aux membres du Bureau ou à l'animateur/l'animatrice de l'activité.
- 2) Doha Accueil peut être amené à faire appel à des sociétés professionnelles pour certaines de ses prestations. Ces sociétés possèdent leurs propres assurances conformément aux lois locales.
- 3) Les consignes de sécurité données par Doha Accueil ou les sociétés professionnelles lors des sorties doivent être respectées, au même titre que le code vestimentaire ainsi que le code de bonne conduite en vigueur dans le pays.
- 4) Doha Accueil et ses représentant(e)s déclinent toute responsabilité et ne pourront être poursuivis en cas de vol, incident, accident, infraction... qui pourraient survenir aux participants (adhérent(e) et membres de sa famille, non adhérent) lors des activités, sorties ou événements.
- 5) Doha Accueil demande que ses membres aient souscrit une assurance responsabilité civile applicable au Qatar.

VI - Règles de bonne conduite

En devenant membre de Doha Accueil, l'adhérent(e) s'engage à respecter les engagements suivants :

- Etre à jour de son adhésion.

- Participer dans la bonne humeur aux activités de Doha Accueil, conscient du travail bénévole accompli par les responsables des différentes activités, et dans le respect des règles de sécurité.
- Répondre rapidement aux invitations aux différents événements organisés par Doha Accueil (soirées, sorties, ...) afin d'en faciliter l'organisation et d'éviter le travail de relance.
- Respecter la procédure indiquée dans le programme de la sortie ou de l'évènement, et prévenir aussitôt que possible la responsable en cas d'empêchement. En cas de désistement de dernière minute (moins de 48h), la participation est due et ne sera pas remboursée.
- Régler le paiement de l'activité ou de l'évènement lors des permanences de Doha Accueil, au plus tard 48h avant cette activité ou cet évènement.
- Informer Doha Accueil de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, email, ...) afin de recevoir les informations diffusées par l'association.
- Ne pas utiliser l'annuaire des membres ou les listes de diffusion à des fins commerciales ou professionnelles.
- Dégager Doha Accueil de toute responsabilité pour tout incident ou accident survenant lors des visites, des activités et des évènements organisés et souscrire une assurance à titre personnel pour l'ensemble des risques liés à la participation et celle de la famille, aux activités et évènements organisés par Doha Accueil.
- Lors des activités et des évènements, l'adhérent(e) s'engage à adopter un comportement et une tenue conformes aux us et coutumes locaux.

VII - Exclusion de Doha Accueil

Le Bureau de Doha Accueil peut être amené à décider de l'exclusion d'un membre en cas de manquement grave au présent règlement et aux Statuts.